

Le patrimoine géologique

Si le patrimoine est héritage, tout est patrimoine ! Pour les acteurs de la conservation, le patrimoine correspond à ce qui justifie des mesures de protection. Le patrimoine géologique est la partie minérale du patrimoine naturel. Il n'est pas possible en géologie de distinguer des formations, des minéraux, roches ou fossiles... rares ou menacés comme on peut le faire pour le patrimoine biologique, aussi la notion « d'objet géologique remarquable » (OGR) a-t-elle été proposée pour distinguer l'extraordinaire de l'ordinaire. Ainsi, le patrimoine géologique d'intérêt patrimonial correspond aux objets géologiques remarquables reconnus selon des critères scientifiques, pédagogiques, esthétiques. La différence entre un affleurement géologique ordinaire et un site ou *géotope* patrimonial est dans la nécessité de sa protection, de sa conservation comme mémoire géologique d'un territoire, comme élément essentiel de la connaissance de son histoire géologique. Les OGR sont des éléments muséographiques *in situ*.

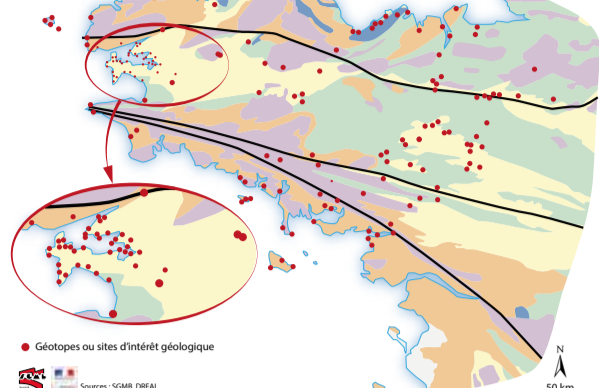


SGMB – Société géologique et minéralogique de Bretagne
• Géosciences Rennes – Université de Rennes 1 – Campus Beaulieu
263, avenue Général Leclerc – CS/4205 – 35042 Rennes Cedex
p-sgmb@univ-rennes1.fr – <https://sgmb.univ-rennes1.fr>
• 10 rue des Vannetais – 29200 Brest – 06 21 67 86 00



Inventaire régional du patrimoine géologique de Bretagne

La Bretagne dispose d'un « inventaire des sites d'intérêt géologique » depuis 1994. Ce fut le premier en France. Un inventaire national ayant été programmé en 2007 sous la responsabilité scientifique du Muséum national d'histoire naturelle, l'inventaire régional de Bretagne a été validé en 2018. Il comporte 199 sites ou *géotopes* répartis sur les quatre départements : 42 en Côtes-d'Armor, 80 en Finistère, 36 en Ille-et-Vilaine et 41 en Morbihan. Leur protection sera confortée par des arrêtés préfectoraux (en cours). Une réserve naturelle nationale protège et valorise le patrimoine géologique remarquable de l'île de Groix depuis 1982 ; la Région Bretagne a créée en 2013 une réserve naturelle des sites géologiques de la presqu'île de Crozon. Comme pour la faune, la flore et les milieux naturels, les outils juridiques adaptés se mettent en place pour veiller à la conservation de ce patrimoine, pour envisager une gestion lorsque cela est nécessaire et bien sûr développer une valorisation pédagogique.



Répartition des géotopes sur les quatre départements bretons

